

DEMANDE D'EXONERATION PARTIELLE DES FRAIS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS ANNEE 2026/2027 ÉTUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

Ne peuvent pas bénéficier d'une exonération partielle

- Etudiant inscrit à un Diplôme d'Université
- Stagiaire inscrit en Formation Continue (SFC)*
- Les étudiants n'ayant pas réglé la totalité des droits d'inscription au moment de la demande

Pour demander à bénéficier d'une exonération partielle

- Vous devrez compléter un dossier à retirer à la scolarité centrale ou à l'IUT
- Le dossier complété devra être impérativement retourné avant le **02/11/2026**.
Pièces demandées:
 - Le dossier dûment renseigné accompagné d'une lettre de motivation expliquant votre situation personnelle et de ressources justifiant une demande d'exonération partielle
 - Photocopie de votre pièce d'identité
 - Certificat de scolarité 2026/2027 acquitté
 - Et selon le cas : toute pièce justifiant d'une situation particulière ou difficile (certificat d'invalidité, ...)

***Tout dossier incomplet sera rejeté par la commission
Décision du Conseil d'Administration du 10/07/2026***